

Le 8 février 2024



Le syndicalisme engagé
au Quotidien



Négociation Protection Sociale Complémentaire...

Du changement nous attend au 1er janvier 2025 sur le sujet de la Protection Sociale Complémentaire (PSC).

Pour les agents publics, la Caisse des dépôts est obligée de négocier un accord pour la garantie santé et de revoir son offre pour la prévoyance.

Par ricochet, elle va lancer en parallèle un appel d'offre pour les salariés de droit privé.

La négociation vient enfin de démarrer pour les agents de droit public.

Quels sont les enjeux ?

Pour les actifs, l'adhésion va devenir obligatoire à quelques exceptions près. Un panier de soins obligatoires sera donc mis en place pour tous et les agents auront la possibilité de souscrire des options pour augmenter leur niveau de remboursement.

Il faut retenir que ce panier de soins sera subventionné à 50% par l'employeur mais qu'il en ira autrement pour les options, le législateur ne prévoyant que 5 € de prise en charge dans ce cas.

Le SNUP a demandé à la Direction d'augmenter ce niveau de prise en charge employeur à l'identique de la subvention qu'elle donne pour les salariés de droit privé.

A ce stade, la Direction réfléchit, elle consulte... mais on a du mal à la sentir très motivée sur ce point, ce qui est contraire aux propos tenus par le Directeur général... Bizarre, bizarre, cette direction des ressources humaines en ce moment, surtout avec à sa tête une DRH qui assiste à peu de réunions avec les représentants du personnel.

Oui, effectivement, « à la Caisse des dépôts le dialogue social fut bon ».

Cela fait seulement trois ans que la DRH a mis en place son référencement qui est un échec total...

Elle a fait venir dans son offre santé de nombreux retraités et **le SNUP** demande à la CDC de respecter son engagement vis-à-vis de cette population en les accompagnant au mieux. En effet, des risques d'augmentation tarifaire pèsent sur les retraités et **le SNUP** attend un geste significatif de la DRH sur ce point.

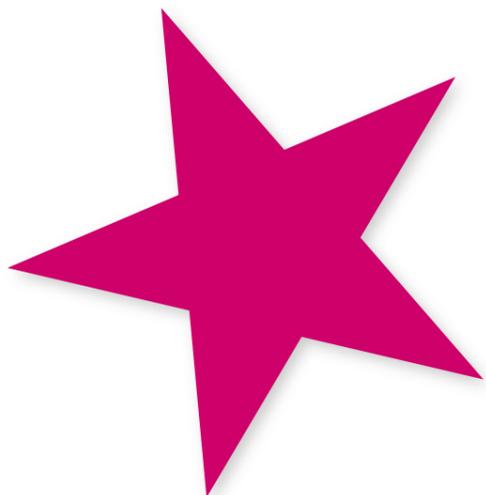
La garantie Prévoyance ne sera pas obligatoire.

Un socle minimum commun sera proposé à tous et des options seront proposées pour améliorer les garanties.

Comme le statut va renforcer la prise en charge de certaines garanties, on peut supposer que le tarif sera moindre qu'aujourd'hui...mais pour avoir le même niveau de garantie qu'aujourd'hui, il faudra souscrire des options. Et là, il est à craindre un tarif élevé compte tenu du caractère non obligatoire et optionnel de l'adhésion.

Affaire à suivre, le SNUP veille au grain...

La bataille du pouvoir d'achat se poursuit en 2024 !



SNUP *Attitude*